

IDENTIFICATION		
Intitulé de l'Unité d'Enseignement : BIBLIOTHECAIRE :	Niveau d'études : Bib A	
LEGISLATION APPLIQUEE AUX BIBLIOTHEQUES	2019-2020	
Intitulé du cours :	Nombre de crédits ECTS : 3	
Nombre de périodes : 40	N°UE : 1137	
·	Code de référence : 77 11 25 U35 D1	

### **DESCRIPTION**

Prérequis : Certificat d'enseignement secondaire supérieur (CESS).

Documents de référence pour une préparation préalable au cours : -

## Objectifs

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable,

face à des situations concrètes de la vie professionnelle en bibliothèque, dans le respect des règles d'usage de la langue française,

- de situer la bibliothèque dans le cadre institutionnel ;
- de situer la bibliothèque publique dans le cadre de sa législation.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- le degré de cohérence dans l'approche de l'ensemble des dispositions légales,
- le degré de pertinence de l'analyse.

# Contenu du cours :

Le cours de Législation se décline en 5 moments bien distincts :

- Une incursion dans les structures de l'Etat fédéral ;
- Un historique de la législation des BP : loi de 21, décret de 78 ;
- Le décret de 2009, l'arrêté de 2011. Pour entrer dans ce texte législatif souvent abscons, analyse de la littérature périodique sur le sujet pour ensuite envisager les textes législatifs ;
- Le Plan de Développement de la Lecture est ensuite expliqué via les outils développés par la FWB:
- La conscientisation du travail de terrain se révèle également par l'accueil dans la classe d'un représentant de l'opérateur d'appui et de l'opérateur direct de La Louvière qui vient présenter son PDL.

Bibliographie : Des liens sont transmis au fur et à mesure de l'évolution du cours.

PERSONNEL ENSEIGNANT		
Mme Moins Marie		

METHODOLOGIE

Méthode inductive - Test diagnostic sous forme de jeu, en mini groupes - Recherche documentaire en classe - Travaux de Groupes - Présentation en séance plénière - Synthèse proposée en fin de séance.

# **MODES D'EVALUATION**

Travail à remettre et préparé dans sa structuration en amont.